



Commune de 5330 ASSESSE

REUNION D'INFORMATION PREALABLE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le Collège communal d'Assesse informe la population de l'organisation d'une réunion d'information préalable dans le cadre de l'élaboration du dossier de demande de **permis unique de classe 1** par **La société Aspiravi, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke**, visant l'implantation d'une éolienne d'une puissance totale de 2,5 à 5 MW sur le territoire de la commune d'Assesse, le long de la N4 à proximité du parc d'activité économique de La Fagne.

Conformément à la législation en vigueur (Code de l'Environnement), ce projet fera l'objet d'une réunion d'information préalable. La réunion aura lieu le **28 septembre 2023 à 19h00 au Château de Courrière, Rue Bâtis de Corère 6, à 5336 Courrière**.

Toute personne intéressée est invitée à participer à la réunion organisée. Celle-ci aura pour objectifs les points suivants :

- 1° de permettre aux demandeurs de présenter le dossier de base ;
- 2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations sur le projet ;
- 3° de mettre en évidence, le cas échéant, les points particuliers qui pourraient être abordés dans le rapport sur les incidences environnementales ;
- 4° de présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par les demandeurs afin qu'il en soit tenu compte dans le rapport sur les incidences environnementales.

Toute personne peut, dans les quinze jours de la réunion, adresser au Collège communal ses observations et suggestions concernant le projet. Elle peut également mettre en évidence des points particuliers, et présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation du rapport sur les incidences environnementales.

Les observations et suggestions doivent être adressées par écrit, en y indiquant ses nom et adresse, pour le **13 octobre 2023 au plus tard** :

- **Par courrier :**
Collège communal de Assesse – Service Cadre de Vie
Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse
- **Par mail :**
cadredevie@assesse.be
- **Copie de la remarque à ASPIRAVI :** à l'attention de Valéry Demarbaix, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke

Tout complément d'information sur le projet pourra être obtenu auprès du demandeur :

- Contact : Valéry Demarbaix, par téléphone au 056/70.27.36 ou par mail à info@aspiravi.be

Pour le Collège communal,

T. LAMBERT

Directeur Général f.f.



J.-L. MOSSERAY

Bourgmestre